



Conducteur de transport en commun

Rome N4103

1 Le métier

Le métier : conducteur de transport en commun

Au volant d'un car ou d'un bus, il sillonne les routes pour des trajets urbains ou internationaux. Soucieux de la sécurité de ses passagers, le conducteur est aussi une personne avec laquelle les passagers peuvent créer un lien et qui représente son entreprise : il doit être à l'aise dans les contacts.

Conduire un bus, un car, en ville, à travers la France, ou à l'étranger, en ligne régulière ou pour le tourisme,...

Le conducteur urbain ou interurbain conduit un autobus ou un autocar pour assurer le déplacement des voyageurs, en ville (urbain), ou entre 2 villes du département ou plusieurs villes de la région (interurbain). Ces trajets sont le plus souvent réguliers, organisés selon des horaires auxquels peut se reporter le passager qui veut se déplacer. On parle de lignes régulières.

Le conducteur de transport en commun peut aussi réaliser un trajet ou un voyage occasionnel dans le cadre d'un déplacement touristique : emmener un groupe pour une journée de ski, accompagner des touristes pour un circuit de plusieurs jours à l'étranger...Les circuits sont variables, et on parle d "occasionnel".

Avoir le sens de la sécurité et connaître la réglementation :

Il a à son bord des passagers dont il est responsable : il doit connaître les règles de sécurité, la réglementation routière, et réaliser que tout accident peut mettre en jeu la vie de ses passagers. Il doit être à l'aise avec la conduite par temps de pluie, brouillard,.. Une Formation Continue à la Sécurité : la "FCOS" devra être suivie en cours emploi (prise en charge par l'entreprise).

Accepter de l'irrégularité dans les horaires de travail ou dans les périodes de travail

La conduite sur ligne régulière est le plus souvent réalisée à plein temps et permet de prévoir ses horaires, encore qu'en milieu urbain, la ponctualité soit difficile à respecter. Mais l'activité peut être à temps partiel ou saisonnière : c'est le cas par exemple du ramassage scolaire, des circuits de voyages organisés, ...

Des exigences physiques et nerveuses :

Comme pour tous les métiers de la conduite routière, une visite médicale de la préfecture est obligatoire pour valider le permis. La vision, l'audition, l'absence d'antécédents épileptiques seront notamment contrôlés.

Souvent seuls conducteurs à bord, ...mais pas tout à fait seuls dans la conduite

En urbain et interurbain, le conducteur de car est seul à bord. En tourisme, ils peuvent être à 2. En ramassage scolaire, il peut y avoir un accompagnateur

Mais, les conducteurs ne sont jamais vraiment isolés pour conduire : le chauffeur de bus est relié à son terminus avec lequel il échange constamment sur le trafic, les retards, les aléas.

Le conducteur de car a à son bord, le chronotachygraphe ou enregistreur électronique qui contrôle son activité : kilomètres parcourus, vitesse, temps de repos. En cas d'accident le chronotachygraphe est le 1er élément de vérification du respect de la vitesse, des temps de pause, etc..

2 Le marché du travail

Sur quels postes débiter dans le métier ?

Un démarrage dans le métier sur les lignes régulières

Les nouveaux embauchés, démarrent en général à des postes de :

- conducteur en transport scolaire, à temps partiel
- puis évoluent vers des lignes régulières, à temps complet
- puis vers l'occasionnel.

C'est seulement avec de l'expérience que les emplois dans le tourisme (national et international) seront accessibles : les métiers liés au transport occasionnel du tourisme (accompagner un groupe pour une journée de ski..) et au grand tourisme (accompagner un groupe dans un circuit à l'étranger d'au moins 5 jours) font appel à des compétences supplémentaires par rapport au métier de base (capacité à être totalement autonome, connaissance d'une langue étrangère, bonne expression orale et culture minimale de la région visitée lorsqu'il commente le parcours, etc..)

Et demain ?

Des besoins de conducteurs qui se sont stabilisés

Les responsables d'entreprises interrogés par l'AFT-IFTIM, lors de son enquête emploi, pensent en majorité que leurs besoins en matière de recrutement de conducteur de transport en commun devraient en grande partie se stabiliser.

On note actuellement que la forte pénurie de ces dernières années s'est atténuée.

Mais ces besoins pourraient repartir à la hausse ...

Si l'on prend en compte les éléments suivant :

- les collectivités veulent développer le transport public de voyageurs pour désengorger les villes.
- un quart des personnes en emploi ont 50 ans et plus, et pourront partir en retraite prochainement
- les temps de formation imposés par la réglementation pour la sécurité (FCOS) augmentent et entraînent des recrutements.

3 Evoluer

Je veux évoluer dans le métier ou dans le secteur professionnel.

De conducteur de bus vers conducteur de métro :

Il est possible pour le conducteur de bus en activité, en fonction de ses souhaits, de ses aptitudes et des besoins de l'entreprise, de devenir conducteur de métro ou de tramway. Une formation en interne, de courte durée, peut être délivrée par l'entreprise.

De conducteur sur lignes régulières vers les emplois du tourisme et du grand tourisme:

L'expérience permet de passer de la conduite sur lignes régulières aux emplois de conduite dans le tourisme et le grand tourisme. Le grand tourisme sous entend des déplacements d'au moins 5 jours. Les responsabilités du conducteur s'étendent à la relation avec la clientèle, avec les offices de tourisme, les hôtels, en réelle autonomie, voire même à la gestion des itinéraires, ou à la préparation des circuits touristiques.

En raison de ces responsabilités supplémentaires les compétences demandées sont plus importantes: pratique des documents douaniers, comportement commercial, connaissances mécaniques suffisantes pour dépanner en cas d'incidents légers, ou pour diagnostiquer la panne, notions de langues étrangères, capacités d'initiatives en cas d'immobilisation du véhicule pour que le voyage puisse se poursuivre....

La classification dans la convention collective est différente de celle du conducteur de car et il est mieux rémunéré.

De conducteur à agent d'exploitation:

Pour ceux qui souhaitent se sédentariser et quitter la conduite, il est possible d'évoluer vers la fonction d'agent d'exploitation, sous réserve de la taille suffisante de l'entreprise et de posséder les compétences. Cette évolution est souvent réservée en priorité aux conducteurs en fin de carrière

L'agent d'exploitation a la responsabilité de l'équipe de conducteur. Il est le relais entre les conducteurs et la direction. Il doit veiller à la fois aux conditions de travail des conducteurs, à la qualité du service rendu à la clientèle et aux exigences de productivité de l'entreprise. C'est un poste que l'on obtient le plus souvent en progressant au sein de son entreprise, après avoir fait ses preuves, éventuellement en complétant son expérience par une formation.

Attention : il y a moins d'emplois d'agent d'exploitation que d'emploi de conducteur dans une entreprise.

Pour ceux qui veulent créer leur entreprise :

Créer sa propre entreprise de transport de voyageurs, c'est à dire devenir autocariste, est possible mais difficile : on observe peu de créations d'entreprise dans ce secteur selon la profession. C'est un investissement financier lourd. L'entreprise pourra proposer des trajets occasionnels, des déplacements touristiques, répondre à un marché lancé par une collectivité pour assurer une ligne régulière.

Ce projet est moins réaliste que la création d'entreprise dans le transport routier de marchandises. Il est nécessaire de posséder des connaissances financières, comptables, juridiques, ..et d'obtenir l' "attestation de capacité de transporteur de voyageur"

Pour obtenir cette attestation, il faut :

- soit avoir une expérience de plus de 5 ans à des fonctions de direction dans une entreprise d'autocariste
- soit posséder une formation de niveau Bac + 2 (BTS, DUT) et suivre un ou deux stages complémentaires, dont la durée est réglementée

Cette fiche a été produite par l'ORM PACA

